Projet de fonctionnement du dispositif ULIS
Collège Francine LECA
Sancerre



Année 2026-2027

Coordonnatrice : Mme Beauvais

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire. Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves avec des adaptations dans chaque matière correspondant à ses besoins.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation : PPS.

→ L'élaboration et l'actualisation des PPS vont permettre de s'ajuster au plus près aux besoins de chaque élève handicapé. Le PPS est décidé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés (CDAPH)

→ Pour ce faire, l'enseignant référen**t** veillera « aux conditions dans lesquelles se réalise la scolarisation de chaque élève handicapé pour lequel il est désigné ».

Les Équipes de Suivi de la Scolarisation : ESS :

→Composition des ESS : toutes les personnes qui sont concernées par la mise en œuvre du PPS : enseignant référent, chef d'établissement, responsable légal, coordinateur de l'ULIS, AESH….

→Elle se réunit au minimum une fois par an pour procéder à l'évaluation du PPS.

→ La mission des équipes de suivi de la scolarisation :

- ⇨ Faciliter la mise en œuvre et assurer le suivi du PPS pour s'assurer que toutes les mesures de celui-ci soient réalisées. Les informations sont recueillies à l'aide du GEVA-Sco réexamen pour un élève déjà bénéficiaire d'un PPS. Pour une première demande d'un dossier MDPH, c'est le GEVA-Sco première demande qui doit être rempli.

La référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le socle commun est un des référentiels auxquels sont soumis les élèves d'ULIS ainsi que tous les autres.

→ 5 domaines :

- ⇨ Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer.
- ⇨ Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre.
- ⇨ Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen.
- ⇨ Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques.
- ⇨ Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine.

Ces compétences sont évaluées tout au long de l'année et sont retranscrites dans le LSU : livret scolaire unique du CP à la 3ème.

L'ULIS collège de Sancerre.

Présentation :

L'ULIS accueille des élèves âgés de 11 à 16 ans présentant des troubles des fonctions cognitives et des troubles envahissants du développement. La majorité des élèves du dispositif ULIS viennent en taxis. Les autres prennent le bus scolaire ou les parents les emmènent. Une majorité d'entre eux vient d'ULIS École. Ils sont inscrits dans une classe du collège, classe de référence et correspondant à leur classe d'âge. Ils participent aux cours de cette classe lorsque l'enseignant coordonnateur du dispositif et l'enseignant de la classe jugent qu'ils peuvent tirer profit de ces enseignements et avec certains aménagements : avec un tuteur, en autonomie, avec l'aide de l'AESH, avec une adaptation du cours… Des projets d'inclusion sont mis en place pour faciliter l'inclusion et l'intégration des élèves dans leur classe de référence. Les cours de la classe d'inclusion peuvent être repris avec les élèves si besoin.

L'ULIS est sous la responsabilité du chef d'établissement et coordonnée par une enseignante. Elle assure 21h d'enseignement auprès des élèves d'ULIS, plus 1 heure de synthèse sans élève. Elle est secondée dans sa mission par une Accompagnante des Élèves en Situation de Handicap (AESH) collective et une AESH mutualisée qui intervient sur le temps scolaire mais aussi sur la pause méridienne.

Les effectifs :

L'ULIS du collège de Sancerre se compose :
- 1 élève de 6ème
- 6 élèves de 5ème,
- 2 élèves de 4ème,
- 2 élèves de 3ème ,

L'effectif total est de 11 élèves.

Répartition des enseignements et des inclusions

Les inclusions peuvent évoluer tout au long de l'année.

Les objectifs principaux :

L'objectif principal du dispositif est d'amener les élèves en situation de handicap à passer le certificat de formation générale (CFG) ou le DNB Pro.

Pour cela, le dispositif doit :

- ✓ Permettre aux élèves de suivre une scolarité adaptée en milieu ordinaire :
 - ➢ Inclure dès que possible les élèves dans les classes de référence (selon les capacités de l'élève) ;
 - ➢ Permettre aux élèves de fréquenter le dispositif ULIS ;
 - ➢ Aider le jeune à développer des compétences transversales et sociales ;
 - ➢ Permettre la présence de l'AESH si nécessaire sur les temps d'inclusions ;
- ✓ Accompagner chaque jeune dans l'élaboration de son Projet Personnalisé d'Orientation (PPO) :
 - ➢ Organiser des stages en entreprise et favoriser la communication entre les enseignants, parents et tuteurs de stage ;
- ✓ Permettre aux jeunes de participer à l'ensemble des activités de l'établissement :
 - ➢ Permettre la participation aux élections de délégués, … ;
 - ➢ Permettre l'accès aux différentes dispositifs comme l'aide aux devoirs, UNSS,… ;
 - ➢ Permettre la participation aux différentes sorties et projets organisés par l'établissement ;

- Associer les parents : rencontres régulières avec les familles, tenir à jour les informations concernant leur enfant ;
- Rencontrer les partenaires extérieurs : enseignant référent, SESSAD, IME… ;

Les aides humaines :

L'ULIS dispose :

-d'une AESH-Co qui est présente sur des temps formels comme informels.
→ Sur le dispositif :

- ✓ Elle participe sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant à l'animation d'activités collectives.
- ✓ Elle prend en charge une partie de l'effectif pendant un temps déterminé dans le cadre d'une pédagogie différenciée.
- ✓ Elle aide les élèves en individuel (tutorat, installation matérielle de l'élève dans la classe, reformulation des consignes…)
- ✓ Elle aide au développement de l'autonomie.
- ✓ Elle aide au respect des règles de la classe.

→ Dans la classe de référence ou lors des inclusions SEGPA :

- ✓ Elle accompagne l'élève et lui apporte les aides nécessaires (expliquer/reformuler les consignes, noter les cours…).
- ✓ Elle sécurise et socialise l'élève : favorise la mise en confiance du jeune dans son environnement, l'encourage et le valorise.
- ✓ Elle aide au développement de l'autonomie.
- ✓ Elle aide au respect des règles.

→ Hors de la classe :

- ✓ Elle accompagne les élèves pendant les sorties de la classe.

→Elle participe aux réunions : ESS, réunions de concertations…

→Elle participe à l'évolution des pratiques professionnelles des AESH.

- d'une AESH Mutualisée qui est présente 24h par semaine. Elle accompagne 2 élèves. Un élève pendant 6h et un autre pendant 12h. Elle les accompagne sur la pause méridienne ou durant les inclusions ou sur le dispositif ULIS. Elle participe aux différentes sorties ainsi qu'aux ESS.

La vie scolaire.

Les élèves de l'ULIS sont des collégiens à part entière et participent comme les autres à l'UNSS, aux accompagnements éducatifs, à la permanence, aux CDI, aux différents clubs, aux sorties et voyages scolaires proposés à leur classe (sauf en cas de travail sur des projets particuliers dont le jeune n'aura pas fait partie).

Constats et besoins.

Les difficultés.

La plupart des élèves scolarisés sur le dispositif ULIS présentent des difficultés dans les domaines suivants :

- **Scolaire :** apprentissage de la lecture, passage à l'écrit difficile, intégration d'une image d'échec, ne donnent pas de sens aux apprentissages.
- **Comportement :** instabilité, intégration des règles parfois difficile.
- **Cognitif :** difficultés à mémoriser, à se concentrer, à analyser, à synthétiser et à généraliser.
- **Psychomotricité :** difficultés à se repérer dans le temps et l'espace, motricité fine difficile pour certains, problèmes pour marcher.

Toutes ces difficultés étant bien sûr liées les unes aux autres et variables dans leur description selon les cas.

Les points forts, les points d'appuis.

Ces élèves ont aussi des points forts sur lesquels ils peuvent s'appuyer afin de mieux faire face à leurs difficultés mais aussi pour une bonne intégration dans leur classe et au collège :

- Un désir de faire comme tous les autres collégiens ;
- Une bonne adaptation au rythme et à l'environnement du collège ;

- ❖ Un réel sentiment d'appartenance au groupe ULIS ;
- ❖ Une bonne entente au sein du dispositif ;
- ❖ L'envie de bien faire et de progresser ; un réel désir d'apprendre ;
- ❖ Une expression (dans le dispositif) relativement libre et spontanée ;
- ❖ Une réelle implication dans les disciplines dans lesquelles ils sont scolarisés

Le projet d'établissement du collège de Sancerre.

Le dispositif ULIS s'inscrit dans le projet d'établissement du collège puisqu'il s'inscrit dans les différents axes de celui-ci.

En effet les axes du projet d'établissement étant les suivants :

⇒ Axe 1 : assurer l'acquisition des compétences pour tous les élèves :

⇒ priorité n°1 : Viser l'excellence pour chacun.

- Objectif n°1 : Garantir à chaque élève l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.
- Objectif n°2 : Permettre à chacun de développer des compétences particulières en fonction de ses projets et goûts et les valoriser.

⇒ priorité n°2 : adapter l'enseignement aux besoins de chacun.

- Objectif n°1 : Prendre en compte la diversité des élèves en développant des pratiques pédagogiques adaptées.
- Objectif n°2 : Renforcer l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers.

⇒ Axe 2 : Garantir le bien-être des élèves et des personnels :

⇒ priorité n°1 : Agir pour améliorer le cadre de vie et d'étude.

- Objectif n°1 : développer un sentiment de sécurité et d'appartenance en élargissant les actions du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et en utilisant le Conseil de Vie Collégienne comme un acteur initiateur d'actions.
- Objectif n°2 : Aménager les espaces et les temps de vie au service des apprentissages, en milieu scolaire et périscolaire.
- Objectif n°3 : Apprendre à l'élève à prendre soin de soi, des autres et du matériel mis à sa disposition et en le sensibilisant à écocitoyenneté.

⇒ priorité n°2 : Développer des relations respectueuses et constructives entre les acteurs dans le respect des missions de chacun.

- Objectif n°1 : construire, développer et valoriser les compétences relationnelles des élèves vis-à-vis des personnels et des espaces.
- Objectif n°2 : favoriser le respect mutuel entre les acteurs de l'établissement.
- Objectif n°3 : développer une connaissance et un respect des valeurs de la République.

⇒ Axe n°3 : Assurer des parcours ambitieux pour chacun :

⇒ priorité n°1 : Soutenir l'ouverture d'esprit et l'initiative.

- Objectif n°1 : assurer à chacun un accès privilégié au sport, aux arts et à la culture dans et hors du collège.
- Objectif n°2 : valoriser la prise d'initiatives.

⇒ priorité n°2 : favoriser les parcours ambitieux tout en appréhendant la diversité des métiers pour faire ses choix.

- Objectif n°1 : construire des parcours fluides et sécurisés pour tous en multipliant les contacts avec des métiers variés pour élargir ses perspectives.
- Objectif n°2 : accompagner les élèves dans leur choix d'orientation ambitieux et réalistes tout en découvrant l'activité économique de son territoire.

Les axes de travail prioritaires du dispositif

Les principaux axes de travail sont :

➔**La poursuite des apprentissages fondamentaux :** lecture, production d'écrits, capacité à communiquer, structuration de l'espace et du temps, consolidation des bases de la numération décimale.

➔**La poursuite des apprentissages de la vie en communauté :** respecter les règles du collège et les autres, avoir des comportements sociaux adaptés à la vie en société, travailler en groupe...

➔**Développer l'autonomie :** respecter des consignes, demander de l'aide, persévérer dans toutes les activités, s'autoévaluer, prendre des initiatives, arriver à faire une tâche tout seul (sans aide extérieure), se déplacer dans le collège…

Les projets mis en place.

Les projets en Co-intervention.

➔ **Avec les classes de SEGPA :**

- Ateliers scientifiques sur l'électricité, à Savigny-en-Sancerre, en novembre.

- Visite du château de Versailles.

- 3e : visite CFA/Lycée : orientation.

- Tous les élèves d'ULIS : Visite des îles de la Gargaude.

➔ **Avec Mme LEBASTARD, enseignante documentaliste et l'école maternelle de Sens Beaujeu et l'école primaire de Menetou Ratel :**

- Projet liaison école maternelle /collège : lecture d'albums : prévoir 10 sorties

- Rencontre avec un auteur ou un illustrateur : visite du collège par les élèves des écoles lors de la rencontre.

⇒ **Avec Mme LEBASTARD, enseignante documentaliste :** Rencontre avec un.e auteur.trice.

➔ **Liaison collège-lycée, avec le coordonnateur du lycée Jean de Berry** -

Différents temps d'échanges sur l'orientation et les métiers.

➔ **Avec les élèves du Trail :** Sortie au lac du Guéry.

➔D'autres moments partagés par les élèves d'ULIS qui permettent une réelle ouverture du dispositif :

- Les participations aux différentes sorties pédagogiques et projets avec les classes de référence (théâtre, expositions, concours, voyages, musées, sorties scientifiques…).
- La possibilité de s'inscrire à l'UNSS et de participer au voyage de fin d'année.
- La participation au CROSS du collège avec la classe de référence.
- La participation aux différents ateliers du collège (aide aux devoirs, chorale…).
- La participation aux différentes actions de sensibilisation menées au cours de l'année dans les différents niveaux de classe : sensibilisation aux enjeux de la puberté, à la violence, sécurité routière.
- Voyage en Alsace pour le niveau 5e, incluant tous les élèves de 5e ULIS ainsi que les élèves de 4e ULIS.

Projets du dispositif.

- Tournois d'échecs 6è 5è avec les écoles et les élèves de 6e 5e

- Tous les élèves d'ULIS : Projet classe dehors : 1x par semaine.

Calendrier des réunions de synthèse.

Les réunions de synthèse ont lieu tous les mardis de 15h 15 à 16h10, avec l'équipe SEGPA. La direction, la CPE, l'infirmière et les professeurs d'inclusions sont conviés à cette réunion.